



Lancement du « Hello Belgium Railpass », une carte de 12 trajets gratuits

C'est à partir de ce 31 août que tout résident en Belgique de plus de 12 ans (ou qui aura 12 ans avant le 31 mars 2021) pourra demander le Hello Belgium Railpass, une carte de 12 trajets gratuits, en remplissant un formulaire en ligne sur le site hello-belgium.be. Cette carte sera nominative et valable six mois, à partir du lundi 5 octobre prochain. Le Hello Belgium Railpass pourra être utilisé au rythme de deux trajets par mois.

« En juin dernier, les 10 présidents de partis qui soutiennent ce Gouvernement ont décidé d'offrir à chaque résident en Belgique des voyages en train. L'objectif de la mesure est d'encourager les Belges à prendre le train pour découvrir ou redécouvrir notre beau pays et toutes ses facettes ou pour réaliser tout déplacement au choix. Une occasion de tester le train comme moyen de locomotion dans la vie de tous les jours. La date de début a été reportée de mi-août au 5 octobre par décision du Conseil National de Sécurité. Bien entendu, nous suivrons de très près l'évolution de la situation épidémiologique », indique François Bellot, Ministre fédéral de la Mobilité.

Modalités pratiques

Les personnes intéressées peuvent faire la demande en ligne sur le site hello-belgium.be, à partir de ce 31 août et jusqu'au mercredi 30 septembre 2020, en introduisant leur numéro de registre national. Cette carte est uniquement disponible en version papier et est exclusivement envoyée par courrier, à l'adresse reprise dans le registre national. Ce Railpass sera alors reçu par courrier postal dans un délai de 8 à 10 jours à partir de la date de la demande. Afin de faire bénéficier un maximum de personnes de ce Railpass, une communication spécifique sera adressée à toutes les communes et CPAS.

Tous les résidents en Belgique de plus de 12 ans sont invités à faire la demande de ce Railpass gratuit. Les enfants de moins de 12 ans voyagent en effet gratuitement lorsqu'ils sont accompagnés. Demander ce Railpass est possible jusqu'au 30 septembre 2020 au plus tard. Les demandes pour les enfants qui auront 12 ans d'ici la fin du mois de mars 2021 doivent également être introduites d'ici fin septembre.

Conditions d'utilisation

Cette carte de 12 trajets est nominative et valable six mois. Elle peut être utilisée à partir du lundi 5 octobre prochain jusqu'au mercredi 31 mars 2021 et permet de faire deux trajets par mois en octobre et deux autres par mois ensuite jusqu'en mars et ce, pendant la semaine à partir de 9 heures et à n'importe quel moment pendant le week-end. Cette carte multi-trajets est valable dans tous les trains de la SNCB sur l'ensemble du réseau ferroviaire belge.

Les passagers doivent la remplir avant de monter à bord du train, et la montrer à l'accompagnateur avec leur carte d'identité.

Toute personne n'ayant pas accès au formulaire en ligne pourra demander une assistance au numéro suivant : 02/300.15.15, qui sera ouvert de 7h à 21h30, du lundi au dimanche. La carte multi-trajets ne pourra pas être demandée aux guichets, ni y être retirée.

Campagne de communication

L'entrée en vigueur de cette carte multi-trajets est accompagnée dès ce 31 août d'une campagne de communication de la SNCB, sous le nom « Hello Belgium », mettant en avant le rôle du train comme mode de transport durable et afin de soutenir les secteurs touristiques, commerciaux, récréatifs et culturels. La SNCB mettra ainsi régulièrement en avant les plus de 500 destinations possibles en Belgique, accessibles en train.



La sécurité est et reste la priorité n°1 de la SNCB

L'utilisation de cette carte multi-trajets sur six mois devrait permettre un étalement maximal des voyageurs dans le temps, ce qui devrait garantir au mieux leur sécurité sanitaire ainsi que celle du personnel de la SNCB. Le port du masque dès l'entrée en gare, sur les quais et durant tout le voyage en train est obligatoire pour tous les voyageurs à partir de 12 ans.

Pour informer au mieux ses voyageurs, l'entreprise ferroviaire travaille au développement d'une application qui indiquera l'occupation des trains en temps réel via différents codes couleurs. Le but est qu'elle soit disponible mi-septembre.



Elisa Roux

Porte-parole SNCB

✉ elisa.roux@sncb.be



Melisa Blot

Porte-parole, Cabinet du Ministre de la Mobilité

✉ melisa.blot@bellot.fed.be



A PROPOS DE LA SNCB

Avec plus de 900.000 voyageurs par jour (avant la crise du COVID-19), la SNCB veut être la solution pour une mobilité confortable et durable en Belgique. Son objectif : des clients satisfaits qui considèrent le train comme une solution évidente à leurs besoins en mobilité. La SNCB investit dès lors dans un mode de transport orienté client, dans des trains ponctuels et bien entretenus ainsi que dans des gares confortables, fonctionnelles et qui intègrent parfaitement les autres modes de transport intermodaux. La SNCB compte 18.400 collaborateurs qui, chaque jour, placent le client au centre de leurs préoccupations.

 www.sncb.be

Newsroom published with Prezly: PR Software

